

Liste indicative des pièces et informations à transmettre pour une succession



Concernant le défunt

- * Copie intégrale de l'acte de décès ;
- * Copie *recto verso* de la dernière pièce d'identité ;
- * Livret de famille complet ;
- * Le *cas échéant*, contrat de mariage et changement de régime matrimonial ;
- * Le *cas échéant*, donation entre époux et/ ou testament éventuel.



Concernant les ayants-droits

- * Questionnaire d'état civil, à compléter ;
- * Copie *recto verso* d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- * Le cas échéant, justificatif de placement sous un régime de protection (tutelle, curatelle...) ;
- * Livret de famille complet ;
- * Le *cas échéant*, contrat de mariage et changement de régime matrimonial ;
- * Si l'un des requérants est étranger : extrait d'acte de naissance étranger et sa traduction ;
- * Le *cas échéant*, justificatif de handicap pouvant donner lieu à l'application d'un abattement spécial ;
- * Relevé d'Identité Bancaire signé (de chaque héritier) ;



Concernant les actifs successoraux

CONCERNANT LES LIQUIDITES, LES ASSURANCES-VIE, L'EPARGNE SALARIALE

- * Copie des derniers relevés de compte des comptes personnels du défunt et des comptes joints ;
- * Copie du dernier relevé de chaque contrat d'adhésion souscrit ;
- * Une copie des contrats d'assurance vie souscrits par la personne décédée (et par le conjoint survivant si les époux étaient mariés sous un régime de communauté),

CONCERNANT LES IMMEUBLES

- * Titre de propriété complet (acte d'achat avec les annexes) ;
- * *Avis de valeur vénale, à faire établir par deux agences immobilières ;*
- * Le cas échéant, s'il existe une location, copie du bail, de l'état des lieux, montant du dépôt de garantie versé par le locataire, et les trois dernières quittances de loyer ;
- * Le cas échéant, s'il existe une copropriété, état descriptif de division et règlement de copropriété, modificatifs éventuels, coordonnées du Syndic (nom et adresse), procès-verbaux des trois dernières assemblées, dernier appel de charge, carnet d'entretien et fiche synthétique.
- * S'il s'agit d'une copropriété : état descriptif de division et règlement de copropriété, modificatifs éventuels ou les coordonnées du Syndic (nom, adresse, téléphone) ;

CONCERNANT LES PARTS SOCIALES

- * Kbis de moins de 3 mois de la société ;
- * Copie certifiée conforme des derniers statuts ;
- * Procès-verbal de la nomination du représentant ;
- * Évaluation vénale à faire établir par l'expert-comptable.

CONCERNANT LES VEHICULES

- * Carte grise des véhicules immatriculés au nom du défunt ;
- * Valeur du véhicule à l'Argus.

CONCERNANT L'ACTIF AUTRE

- * Copie des actes de donation et / ou des imprimés de dons manuels précédemment consentis par le défunt ;
- * Copie des derniers relevés de pensions et / ou de retraites dont a bénéficié le défunt ;
- * Copie des aides connues dont a bénéficié le défunt.

Antoine DURAND



Armelle DURAND-
GUILLET

 Concernant les passifs successoraux

- * Factures diverses restant dues au jour du décès (Services publics, Téléphonie, Internet, Charges de copropriété, abonnement, etc) ;
- * Frais de dernière maladie non pris en charge ;
- * Pour chacun des prêts en cours : contrat de prêt, tableau d'amortissement, décompte ;
- * Copie des avis d'imposition (taxes foncières, taxes d'habitation) ;
- * Justificatif de toute dette qui serait due par le défunt ;



Dès réception des pièces demandés, le notaire se chargera de faire le nécessaire et vous adressera les projets d'actes et vous communiquera le coût détaillé des actes et des droits de mutation à titre gratuit s'il y a lieu.



Le dépôt de la déclaration de succession entraîne le règlement de l'impôt correspondant. Ce dépôt doit avoir lieu dans les six mois suivant le décès.



Votre notaire reste à votre disposition pour toutes questions et renseignements concernant votre dossier.

